

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5274

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, supprimer les mots :

« de nouvelles techniques génomiques, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de ce sous-amendement de repli est de supprimer de cette liste les Nouvelles Techniques Génomiques (NTG) :

- leur développement prôné au niveau européen se base sur une analyse scientifique infondée ;
- ces plantes présentent des risques sanitaires et environnementaux non négligeables ;
- elles ajoutent une nouvelle dépendance à toutes celles qui pèsent déjà sur les paysans et paysannes ;
- elles portent atteinte au droit à l'information des consommateurs ;
- elles présentent un risque tout particulier pour la filière bio ;
- leur développement constitue une maladaptation au changement climatique.

Tel est l'objet de ce sous-amendement.